

A VOTRE GUISE

Ce jour le détenu D. a été placé au Quartier Disciplinaire pour une sanction de 20 jours.

Qui dit peine au Quartier Disciplinaire dit : privation de toutes activités avec les autres détenus pendant la période de sanction.

Et bien NON au CP Valence cela ne se passe pas comme cela...

Notre Officier Adjointe au Chef de Détention téléphone aux agents en poste QI/QD en leur demandant de bien vouloir lui faire parvenir le détenu D pour qu'il puisse participer au cours collectif CESUR qui est encadré **sous sa responsabilité.**

Surpris, nos collègues se demandent si cela est une mauvaise blague ou pas ?!!!
Et bien non, après une seconde confirmation, ordre est donné de l'envoyer à son activité... les agents s'exécutent !!!

Madame l'Adjointe au Chef de Détention, quelles faveurs seriez-vous prête à accepter la prochaine fois ??

Autoriserez-vous nos pensionnaires à se rendre au gymnase pour pouvoir se défouler avant de retourner en cellule disciplinaire ou alors même pourquoi pas les envoyer faire leur promenade en groupe !!!

Il semblerait que cette décision émane de notre direction !!!

MAIS QUI CROIRE ???

Le Syndicat Focal Force Ouvrière s'indigne des façons de faire de chacun.

Le Syndicat Focal Force Ouvrière se demande quelle aurait été la réaction des officiers et de la direction si les agents avaient pris seuls une telle décision.

Le Syndicat Focal Force Ouvrière se demande si un recadrage de la direction ne serait pas nécessaire auprès de certains comme on sait si bien le faire avec nos agents de détention.

Le bureau local **FO**RCE OUVRIÈRE,
Valence, le 13 Décembre 2018